

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2011

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Jean-Michel ALEX est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jean-Louis Jeannin, ouvre la séance à 20h40.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal **la taxe d'aménagement au taux unique de 3 % sauf Rue des Vergers, Rue de la Corvée, Impasse de la Corvée, Chemin de Champ Byans, Rue des Routes, qui seront concernés par une augmentation de ce taux.**

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés établi par la CCVA.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (Pour : 12, contre : 0, abstention : 3) ce rapport.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport 2010 relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par le Syndicat Intercommunal du Gour.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (Pour : 14, contre : 0, abstention : 1) ce rapport.

4. Prix du stère de bois façonné

Le Conseil municipal décide de fixer le prix du stère de bois façonné à 33 €.

Nota : le Conseil municipal décide de maintenir l'affouage à 6 € le stère.

5. Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2012

Les coupes de bois pour l'année 2012 se situeront dans les parcelles suivantes :

- 5, 6, 7 (Résineux)
- 1, 15, 17, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 50, B (en futaie affouagère)

6. Location du matériel communal

Le Conseil municipal décide de mettre à la disposition des Associations et des habitants de Naisey les Granges le matériel communal suivant :

🔗 **Lot d'une table et de deux bancs**

Pour les Associations du village :

- Tarif : gratuit
- Caution : 150 €

Pour les habitants de la commune :

- Tarif : 3 € le lot pour 2 journées
- Caution : 150 €

🔗 **Chambre froide**

Pour les Associations du village :

- Tarif : gratuit
- Caution : 500 €

Pour les habitants de la commune :

- Tarif : 7 € la journée
- Caution : 500 €

A chaque location, un contrat de location sera signé entre l'emprunteur et la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de location du matériel communal ci-dessus.

7. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement

Le Maire expose que le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Naisey les Granges et Granges de Vienney a, dans sa délibération du 18 novembre 2011, demandé sa dissolution et le transfert concomitant de ses droits passifs et actifs à la commune de Naisey les Granges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Naisey les Granges et Granges de Vienney
- l'incorporation des équipements dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du Code Rural
- le versement des avoirs de l'Association à la commune

8. Urbanisme

Permis de construire :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| - BEAUQUIER Ludovic | Modification maison existante |
| - JEANNOT Jean-Michel et Cindy | Maison d'habitation |

Déclaration préalable :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - SARL SMI (BALANCHE Henri) | Installation photovoltaïque |
|-----------------------------|-----------------------------|

Certificat d'urbanisme :

- | | |
|-------------------|--------------|
| - Maître MARCONOT | Opérationnel |
|-------------------|--------------|

9. Questions diverses

➤ Décisions modificatives :

- Afin de régler la facture de Gaz et Eaux (Eaux pluviales) d'un montant de 4 175,19 € TTC, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Budget forêt :

Augmentation du compte 6522 (Reversement budget annexe (*Communal*)) de 760 € (Montant pris sur le suréquilibre de fonctionnement du budget forêt)

Budget communal :

Augmentation du compte 7551 (Excédent budget annexe (*Forêt*)) de 760 €

Augmentation du compte 67441 (Subvention de fonctionnement aux budgets annexes *Assainissement*) de 760 €

Budget assainissement :

Augmentation du compte 758 (Produits divers de gestion courante) de 760 €

Augmentation du compte 658 (Charges diverses de gestion courante) de 760 €

- Les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la garantie individuelle de ressources (GIR) qui nous ont été notifiés fin mars 2011 ont fait l'objet d'une actualisation afin de tenir compte pour l'essentiel des montants définitifs :

- de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) déterminée à partir des règles de répartition issues de la loi de finances pour 2011 (effectifs et valeur locative foncière);
- de compensation relais (enrichies de la prise en compte des rôles supplémentaires);
- de la composante IFER Gaz (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Le montant définitif de la CVAE étant de 2 541 € au lieu de 3 282 € initialement prévu, il convient de d'effectuer au budget communal les opérations suivantes :

Diminution du compte 7311 (Contributions directes) de 741 €

Diminution du compte 739116 (Reversement au FNGIR) de 741 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires.

➤ CNFPT : Le Conseil municipal souhaite à l'unanimité que soit rétabli le taux de 1% de cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation professionnelle des agents.

➤ Site internet : Le site internet de la commune **www.naisey-les-granges.fr** est en ligne.

➤ Date à retenir :

Vendredi 2 décembre Téléthon à Nancray

Vendredi 16 décembre Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Samedi 14 janvier Vœux du Maire

Le Maire lève la séance à 00h00.

Le Maire,
Jean-Louis Jeannin

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel ALEX